

**COMITE HYGIENE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL – Séance en formation élargie du 5 mai 2021**  
**Relevé de conclusions**

Objet	Observations
-------	--------------

**Points d'information**

<b>Crise sanitaire Covid-19</b>	<p><u>Bilan sanitaire de l'établissement et mesures organisationnelles</u></p> <p>Un bilan de l'état sanitaire de l'établissement réalisé depuis le 3 septembre 2020 a permis de recenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiants : 510 cas positifs</li> <li>- Personnels : 41 cas positifs</li> </ul> <p>Pour ce qui concerne les étudiants, il est à noter une augmentation des consultations auprès des psychologues et des psychiatres sachant qu'il a été procédé à 202 tests PCR.</p> <p>21 tuteurs Covid ont été mis en place sur la base d'un volume horaire de 10h00 hebdomadaires. Ce dispositif vaut jusqu'à la fin juin 2021.</p> <p>L'organisation des examens devra être adaptée et intégrée la gestion des gestes barrières (distanciation physique,...) notamment à l'entrée des salles d'examens.</p> <p>Pour ce qui concerne les personnels, le taux de présence reste variable selon l'activité des composantes/instituts/pôles/services ; le taux en présentiel du secteur Recherche reste difficile à évaluer au vue de l'absence de retours d'indicateurs.</p>
	<p><u>Campagne autotests</u></p> <p>Une première commande d'autotests a été réalisée via la plateforme dédiée du MESRI sur la base des directives ministérielles à savoir 26 % des effectifs cumulés étudiants-personnels.</p> <p>A ce jour, 4 690 autotests ont été livrés (contre les 5 200 commandés) dans le cadre de la mise en place d'un dépistage massif de la communauté universitaire. La règle des 23 % sera appliquée pour la répartition de cette première livraison sur la base des effectifs réels constatés par composantes, instituts, pôles, services.</p> <p>Remis aux étudiants et personnels sur la base du volontariat, il sera procédé à une traçabilité des attributions réalisées, afin de garantir une équité de traitement au sein de l'établissement, en veillant à privilégier les populations à risques (services de scolarité, personnels d'accueil et de logistique,...).</p> <p>Une commande complémentaire est en cours via l'UGAP.</p>









